

L'info-Fassett

Août 2020



Adoption du règlement municipal sur la garde de poules en territoire urbain

À la suite de la dernière assemblée du conseil le 17 août dernier, le règlement encadrant le projet pilote concernant la garde de poules en territoire urbain a été adopté. Les ménages qui possèdent actuellement un poulailler en zone urbaine doivent maintenant se conformer au règlement.

Le présent règlement entre donc en vigueur conformément à la loi. Suite à son adoption, une période de transition de 30 jours priorisant les gardiens de poules existants de la municipalité sera appliquée afin que ces derniers présentent une demande de permis en communiquant avec la municipalité. Suivant cette période, les nouvelles demandes de permis (s'il y a encore des permis de disponibles) pourront être analysées pour les nouveaux propriétaires de poulailler, et ce, pour une période de 30 jours également. Suite à l'émission du permis, un délai de 45 jours sera accordé au titulaire du permis afin de se conformer au présent règlement.

Vous pouvez consulter le règlement complet sur le site Internet de la municipalité au <http://www.village-fassett.com/>



Mise à jour du processus électoral pour les deux postes de conseiller vacants

Concernant la tenue possible des élections partielles, une dernière communication envoyée par le bureau régional du MAMH (ministère des affaires municipales et de l'habitation) mentionne une nouvelle procédure. Présentement, toute municipalité dont le poste de maire est vacant ou dont le quorum n'est pas assuré devra procéder à des élections partielles le 4 octobre prochain. Dans notre situation, le poste de maire étant comblé et le quorum étant assuré, des possibilités d'élections partielles sont envisagées pour l'hiver 2021. Toutefois, la ministre se penche sur un projet de règlement permettant aux municipalités concernées de repousser les élections partielles aux élections générales. Celles-ci seront tenues en novembre 2021.

Première séance publique du conseil

La première séance publique du conseil a eu lieu le lundi 17 août dernier. Nous tenons à remercier les gens qui se sont présentés, et ce, tout en respectant les règles de distanciation physique. Au plaisir de vous revoir à l'assemblée du 9 septembre.





Attestation de réussite !

Nous souhaitons féliciter notre **pompier William Joubert** qui a obtenu son attestation de l'Institut de protection contre les incendies du Québec dans le programme intervention en sécurité incendie.

Bravo à toi, William, et bonne continuation !



DÉCHETS SPÉCIAUX



La collecte des déchets spéciaux

Nous vous rappelons que la collecte des déchets spéciaux **a lieu le premier lundi de chaque mois**. Nous vous demandons donc de les déposer la journée avant la collecte de ces ordures. Si jamais vos déchets n'ont pas été ramassés, il se peut simplement que ceux-ci soient destinés à aller aux ordures régulières. Merci de votre collaboration.

Cérémonie du cimetière – 23 août à 14h00

Il y aura une cérémonie du cimetière le dimanche 23 août prochain au cimetière de Fassett.

En cas de pluie, la cérémonie aura lieu à la salle communautaire située au 19 rue Gendron à Fassett.



Autorisation de faire des ventes de garage

Il est maintenant possible pour les citoyens de faire des ventes-débaras lors des deux fins de semaine suivantes (du vendredi au lundi) :

- **Fête du Travail : du 4 au 7 septembre**
- **Action de Grâce : du 9 au 12 octobre**

Notez qu'il est important de respecter les règles de distanciation physique et d'hygiène durant ces événements.



Pour nous joindre: 19, rue Gendron Fassett (QC) J0V 1H0

Tél. : 819-423-6943 - Fax : 819-423-5388

www.village-fassett.com

MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com